

L'insertion professionnelle des jeunes À la recherche d'une définition conventionnelle

par Jean Vincens*

Au cours des vingt dernières années, les approches de l'insertion professionnelle se sont multipliées en se diversifiant dans un contexte de progression impressionnant du chômage des jeunes.

Mais, que signifie « être inséré » ? L'auteur propose une définition conventionnelle qui permettrait d'harmoniser les mesures d'aide à l'emploi des jeunes et donnerait davantage de cohésion aux travaux scientifiques.

Les travaux sur l'insertion professionnelle des jeunes se sont multipliés ces dernières années. Beaucoup d'entre eux appellent à une réflexion théorique et méthodologique en vue de définir un champ de recherche qui reste flou. Ces écrits récents rejoignent ce qu'écrivaient il y a dix ans les auteurs du chapitre sur l'insertion dans l'ouvrage collectif bien connu dirigé par L. Tanguy (1986) : « Malgré l'ampleur des travaux, l'impression qui domine en les considérant est celle d'un certain malaise face à un champ qui reste peu défini, mal cerné théoriquement, où sociologues et économistes se côtoient... » (p. 37). Exprimant dans le même ouvrage le point de vue d'un lecteur, A. d'Iribarne écrivait : « En fait, c'est la problématique de l'insertion elle-même en tant qu'objet de recherche autonome qui fait l'objet d'une interrogation de plus en plus forte » (p. 94).

La situation serait-elle restée la même ? En 1993, C. Laflamme montrait la diversité des travaux en les classant selon quatre paradigmes ; en 1994, M. Bordigoni, D. Demazière et M. Mansuy estimaient que « il faut même admettre que l'existence de ce champ de recherche (l'insertion professionnelle) est problématique

et ne constitue nullement une évidence » (p. 1) ; en 1995, C. Trotter écrivait que « l'entrée des jeunes ne constitue pas un champ de recherche unifié » (1995, p. 15) ; dans leur récent *Que sais-je* C. Nicole-Drancourt et L. Rouleau-Berger voient dans l'insertion « un objet de recherche en chantier » et estiment que malgré « l'ampleur et la diversité des travaux », « le bilan des savoirs sur l'insertion reste mitigé. En effet, l'allure générale des parcours d'accès à l'emploi des jeunes semble à présent bien connue, c'est certain. En revanche, la conception de l'insertion qui sous-tend ces parcours reste obscure tant les divergences (quand ce n'est pas tout simplement l'absence) de point de vue sur la question sont nombreuses » (1995, p. 40-41) ; enfin Plassard et Cahuzac écrivent : « On a encore des difficultés pour bien identifier un champ en constante mutation et qui se dérobe à l'interprétation. L'analyste se voit confronté à un objet non totalement identifié qui recherche désespérément des éléments constitutifs de définition » (1996, p. 3).

Cependant ces travaux vont bien au-delà des constats négatifs et leurs apports contribuent à une meilleure compréhension du problème.

C'est pourquoi il paraît utile d'essayer d'identifier les principales interrogations, de préciser les fondements des divergences et les motifs des incommunicabilités. Les pages qui suivent expriment des réflexions sur des lectures qui ne couvrent pas la totalité de la littérature. L'intention n'est pas de faire un "survey" mais plutôt de repérer quelques sources de confusions et de

* Jean Vincens, professeur émérite de sciences économiques à l'Université des Sciences sociales Toulouse I. Fondateur et directeur du Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi (CEJEE) en 1965, devenu le Laboratoire interdisciplinaire des ressources humaines et de l'emploi (LIRHE) en 1994. Il a été le conseiller scientifique du Céreq de 1970 à 1980, membre de la Commission de l'emploi du VI^e Plan et de l'intergroupe formation-qualification et membre du Haut comité éducation-économie (1990-1993).

malentendus et de formuler les questions qui permettent de mieux situer les divers travaux.

REPÉRAGES

La diversité du vocabulaire est relevée par tous les auteurs¹. Insertion, transition, entrée dans la vie active, trajectoire, parcours... Cette variété est évidemment à l'origine du flou qui règne sur le domaine de recherche. Mais en même temps, elle traduit la multiplicité des approches et des préoccupations des auteurs. Il serait intéressant de faire une analyse lexicale des travaux sur l'insertion comme celle qui a été récemment conduite à partir de récits de parcours de jeunes (Beaudouin et Aucouturier, 1995).

La lecture ou la relecture des principaux travaux suggère, grâce au recul du temps, que l'inconsistance du champ de recherche peut s'expliquer comme suit : dès 1950, dans la plupart des pays développés, s'est dessinée une question générale ; mais cette question n'a pas été suffisamment explicitée et traitée comme telle ; elle a été abordée sous des éclairages divers,

¹ Par exemple Lamanthe et Lecoutre (1994, p. 54) à propos des exploitations de l'enquête Insertion dans la vie active (IVA).

en fonction de la « demande sociale ». Faute d'une bonne réflexion initiale sur l'objet de la recherche, les travaux se sont dispersés et surtout chacun a eu tendance à chercher sa légitimité en se distinguant des autres, pour ne pas dire en s'y opposant.

L'INSERTION : UNE QUESTION GÉNÉRALE

Pour s'en tenir à quelques traits, l'après-guerre a vu s'affirmer la société salariale et se développer l'éducation.

La société salariale appelle une distinction suffisamment claire entre le travail marchand, explicitement rémunéré, et les activités non marchandes. La traduction en sera la définition de la population active (formulée par le Bureau international du travail en 1954). Par ailleurs, le salariat individualise la rémunération en ce sens que chacun reçoit une contrepartie à son propre effort dans le cadre d'un collectif qui ne se confond plus avec la famille.

Le développement de l'éducation est à la fois la cause et la conséquence de la croissance économique. Son effet est de retarder l'âge de mise au travail et d'établir pour la majorité des membres de chaque génération, des liens entre les études et les attentes concernant la

La question de l'entrée dans la vie active

La nouvelle façon de poser la question de l'entrée dans la vie active était bien générale puisqu'elle intéressait la plus grande partie de chaque génération et bientôt la quasi-totalité de chacune d'elle. Elle suggérait une problématique, celle de la distinction entre l'état de départ et l'état de destination, l'état initial et l'état final avec un entre-deux, le passage, bientôt considéré comme un processus. Cette problématique est d'emblée fondée sur une perception longitudinale. J.-J. Paul (1989) a bien retracé l'histoire des travaux sociologiques américains sur ce point.

Si cette question générale avait été bien explicitée et bien maîtrisée, le programme de recherche aurait pu être bâti à partir de quelques idées acceptées par tous :

- « l'entrée dans la vie active » concernait la quasi-totalité des hommes et une proportion rapidement croissante de femmes de chaque génération ;

- il importait de bien définir l'état initial et l'état final ;

- le processus de passage est une succession d'actes accomplis par divers agents économiques ou, si l'on préfère ce vocabulaire, est un ensemble d'interventions accomplies par divers acteurs, entreprises, pouvoirs publics et évidemment l'individu qui, comme le rappelle opportunément J. Curie (1993) « est un sujet actif ». Le processus est, pour chaque individu comme pour la cohorte à laquelle il est rattaché, l'expression longitudinale du fonctionnement du marché du travail. Autrement dit, l'individu qui atteint « l'état final » (celle que soit la définition retenue) le jour même où il entre dans la vie active, est aussi intéressant à étudier que celui qui mettra un an ou plus pour y parvenir ; aussi intéressant du point de vue de la question générale puisque dans les deux cas il s'agit de comprendre comment s'effectue l'accès aux emplois ;

- à partir de ces bases communes chaque auteur aurait pu retrouver sa liberté et mener l'analyse comme il le souhaitait. Les points de désaccord auraient été aisément identifiés.

vie active. Ce n'est pas un hasard si Ginzberg *et alii* proposent en 1951 une théorie des choix professionnels ou si Naville publie en 1956 son *Essai sur la qualification du travail*. L'éducation sera en même temps l'un des vecteurs de l'élévation des taux d'activité féminine.

La conséquence de cette évolution sera de reconfigurer les aspects économiques et sociologiques du passage de l'adolescence à l'âge adulte : si on distingue actifs et inactifs, actifs occupés et chômeurs, on impose du même coup la notion de passage d'un état à l'autre. Pour celui qui n'a jamais travaillé, apparaît donc un phénomène d'entrée dans la vie active, par la porte de l'emploi ou par celle du chômage. Certes, il n'est pas facile de définir les états (Thévenot, 1977) mais la représentation qui s'impose est bien celle du passage d'un état à un autre, ce qui tranche sur la représentation ancienne, celle d'une évolution qui commençait à l'entrée dans la vie active à 14 ans ou même avant et se poursuivait pendant plusieurs années, bien après la fin de l'adolescence ; de plus, une partie importante de chaque génération s'initiait au travail dans le cadre d'une unité de production indissociable de la famille (Vincens, 1977).

PROBLÈMES POSÉS PAR LA DEMANDE SOCIALE

Au lieu de cette démarche (voir encadré), partant d'une bonne compréhension de la question générale, a prévalu une méthode consistant à répondre à la demande sociale, bien souvent aux demandes des Pouvoirs publics, pour de banales raisons de financement. Or la « demande sociale » s'intéresse à ce qui fait problème, le chômage, l'exclusion, l'organisation du système éducatif et il n'est pas étonnant que la mobilisation des moyens se soit faite successivement ou simultanément sur ces thèmes. Dès lors les risques de confusion devenaient très grands : les objectifs, les méthodes d'enquête et d'analyse, les types de données nécessaires, les enjeux politiques différaient.

Quatre grands thèmes peuvent être distingués, ils ne sont classés ici ni par ordre chronologique d'apparition, ni par ordre d'importance.

La jeunesse

C'est le thème qui est probablement le plus proche de la question générale posée ci-dessus.

Il me semble que dans la littérature, la jeunesse est étudiée sous deux angles. Le premier est celui de la jeunesse comme âge de la vie c'est-à-dire comme

état. C'est l'angle d'attaque des travaux sur les opinions des jeunes, les façons de vivre des jeunes, le chômage, les emplois, les revenus et les consommations des jeunes.

Mais cet âge de la vie est aussi un processus qui conduit à un autre âge de la vie, celui d'adulte. L'interrogation n'est plus la même. Elle consiste à étudier l'échéancier des acquisitions qui caractérisent le statut d'adulte et à chercher les facteurs qui allongent ou raccourcissent pour un individu ou une cohorte la période pendant laquelle il est dans l'état de jeunesse. (Featherman, 1980 ; Galland, 1995). De même, si la jeunesse n'est plus ce qu'elle était (Baudelot, 1988) c'est que le contexte ne permet plus aux jeunes d'acquérir selon le rythme ancien les attributs du statut d'adulte, notamment l'autonomie financière. D'où le souci de bien distinguer les jeunesses (Galland, 1991) dans la ligne de l'article de Bourdieu (1980).

Cette dualité de perspectives, la jeunesse comme état qui dure un certain temps et comme processus qui conduit à un autre état me paraît bien exprimée par M. Muller (1993) lorsqu'elle écrit : « *La situation des individus qui vivent l'épreuve du chômage est un cas particulier d'une problématique universelle : de quelle façon un être humain évolue et passe d'un âge à l'autre* » (p. 427).

Formation et emploi

C'est un thème récurrent. Son importance, en France, à la fin des années soixante, a conduit à la création du Céreq. L'idée que le développement de la formation initiale exigeait une meilleure connaissance des entrées dans la vie active et de l'utilisation des formations, témoignait à la fois d'un recul des ambitions de la planification des besoins en main-d'œuvre et de la conviction qu'il fallait fournir au système éducatif et aux jeunes, les informations nécessaires à l'orientation et à la politique de développement du système éducatif.

D'où le programme d'étude du Céreq fondé sur deux instruments majeurs, les enquêtes longitudinales d'insertion conduisant à la création de l'ONEVA et le Répertoire français des emplois (RFE). Ce dernier utilisait la méthode de la cohorte remontante ou inversée (Vincens, 1994) où la population constituant la cohorte est définie par le point d'arrivée. L'idée était que la connaissance des emplois occupés précédemment par les titulaires d'un emploi donné fournissait des informations sur les compétences requises, sur les façons de les acquérir et sur la gestion de la main-d'œuvre. Le marché interne n'est pas loin. Il est

peut-être intéressant de rappeler que dans les premières orientations méthodologiques du Céreq l'analyse des carrières, c'est-à-dire le suivi de cohorte et l'étude des modalités d'accès aux emplois en remontant leur histoire étaient considérées comme complémentaires (Céreq, 1971 ; Mansuy, 1994, p. 24).

Cette conception était ambitieuse. Il est certain qu'elle était adaptée à une économie où le niveau d'emploi était élevé. Il est clair aussi qu'elle se distinguait des méthodes « adéquationnistes ». Il paraissait impossible de faire des prévisions des besoins par profession suffisamment détaillées et fiables ; de plus la diversité des modes d'accès aux emplois était de mieux en mieux connue ; par conséquent l'observation de ce qui se passait, c'est-à-dire des résultats du fonctionnement du marché du travail, incluant les politiques de gestion du personnel par les entreprises, devenait le seul moyen d'éclairer les choix.

Le chômage

Le problème de l'insertion se poserait dans la société post-industrielle en raison du chômage des jeunes (Laflamme, 1993). Dès lors les pays où ce chômage ne dépasse pas celui des adultes ou lui est même inférieur, n'auraient pas de problème d'insertion. Il est clair que l'accent est mis, ici, sur le processus de passage de l'état initial à l'état final, sur sa généralité (la plupart des jeunes connaissent un primo-chômage) et sa durée.

On voit que cette conception est restrictive par rapport à la question générale qui a été posée au début.

L'exclusion

C'est un thème qui est apparu très tôt (voir Nicole-Drancourt et Roulleau-Berger, 1995) et qui résulte, en quelque sorte, de la convergence du développement de l'éducation et de la montée du chômage. Quand l'éducation s'allonge et se généralise, ceux qui sont en situation d'échec scolaire sont marginalisés et le chômage accru les empêche de trouver aisément une seconde chance dans le travail. D'où l'exclusion et les politiques qui visent à la combattre. Aujourd'hui le thème s'élargit dans la mesure où même des individus qui ont eu un parcours scolaire – voire universitaire – satisfaisant, ne parviennent pas à un travail régulier.

Une marche dispersée

Ces différences de préoccupations ont fortement contribué au flou régnant sur le domaine de la recherche. Une analyse plus poussée du phénomène

général dont peu importait le nom, entrée dans la vie active ou stabilisation dans celle-ci, insertion professionnelle, parcours initial d'activité, aurait montré qu'il présentait plusieurs aspects. Dès lors, il était scientifiquement aussi justifié d'étudier les relations formation-emploi, par exemple, que l'insertion des jeunes en situation d'échec scolaire. Ou encore on aurait mieux compris qu'une approche centrée sur le chômage des jeunes n'était pas meilleure ou plus moderne qu'une approche centrée sur les relations formation-emploi. L'approche par le chômage pouvait, à un moment donné, permettre d'obtenir plus facilement des financements publics : il est légitime et nécessaire de répondre à cette demande sociale mais cela ne fait pas disparaître les autres aspects du phénomène général. Les conséquences de cette marche en ordre dispersé et de cette tendance à « se poser en s'opposant » se retrouvent dans les définitions des états de départ et d'arrivée et dans l'analyse du processus de passage.

ÉTAT INITIAL, ÉTAT FINAL

La plupart des travaux entendent décrire et analyser l'insertion professionnelle telle que les individus la vivent. Ce centrage sur l'individu n'implique aucun a priori sur la nature et l'importance des interactions.

La représentation du phénomène d'insertion est construite par le chercheur qui choisit les définitions de l'état initial et de l'état final qui lui paraissent convenir au problème qu'il étudie.

Ces définitions me paraissent appartenir à deux grandes familles, celle des définitions « objectives » où l'auteur de l'étude choisit l'événement initial et l'événement final, identiques pour tous les individus et celle des définitions « subjectives » où l'auteur de l'étude demande à l'individu de définir lui-même le début et la fin de l'insertion. Pour compliquer les choses, beaucoup d'études mêlent objectif et subjectif à des degrés divers. La distinction va cependant permettre d'y voir plus clair.

DÉFINITIONS « OBJECTIVES »

Elles sont fondées sur l'idée que les événements qui marquent le début et la fin de l'insertion sont les mêmes pour tous. Dans une analyse de cohorte par définition, l'événement initial aura lieu à la même date pour tous mais la durée du processus sera différenciée selon les individus. Ces événements doivent être observables c'est-à-dire porter sur des faits sans ambiguïtés.

L'état initial : quatre groupes de définition

L'entrée dans la vie active au sens statistique

On entend ici la prise d'un emploi répondant à certaines conditions de continuité, de volume d'heures ouvrées ou la recherche d'un emploi, recherche satisfaisant aussi aux critères statistiques, notamment la disponibilité. Cette définition n'est pas incompatible avec la poursuite d'études.

La sortie du système éducatif

Elle peut se présenter de plusieurs façons : non réinscription dans l'établissement d'enseignement où l'individu était l'année précédente. Mais cela est souvent une fausse sortie. Non réinscription dans un établissement d'enseignement quelconque. Ce type de définition est très utilisé dans les enquêtes françaises². L'observabilité est garantie par le fait que la source d'information est administrative. Mais au-delà de cette forte raison matérielle, la sortie de l'appareil éducatif est légitimée comme point de départ de l'insertion par une série de motifs souvent oubliés. D'abord, en France, la conception qu'une bonne partie du système éducatif a de sa mission : donner une formation, qu'elle soit générale ou professionnelle, certifier la qualité de cette formation et lâcher ce « produit » sur le marché du travail sans avoir d'autre responsabilité, le relais étant passé aux employeurs et aux organisations syndicales pour faire reconnaître les titres scolaires. Sans doute les exceptions sont évidentes et cette position est en train de changer. Mais elle était forte au moment où le dispositif d'enquêtes a été mis en place. Ensuite la séparation entre la phase d'étude et la vie active était nette, renforcée par l'affaiblissement de l'apprentissage. Il paraissait donc évident que les études occupaient à temps plein avant l'entrée à temps plein dans la vie active. Le mécanisme de la définition objective fonctionnait bien. Les Pouvoirs publics responsables du système éducatif avaient besoin de savoir ce que devenaient les formés afin d'orienter la politique éducative ; la plus grande partie des diplômés était acquise en formation initiale par des jeunes qui n'avaient jamais travaillé ; la sortie du système éducatif correspondait aussi à l'entrée dans la vie active. L'homogénéité de la cohorte paraissait

suffisante sauf pour quelques formations universitaires où, en proportion non négligeable, des individus étaient titulaires d'emplois tout en poursuivant leurs études.

L'obtention du diplôme

Les premières enquêtes du CEJEE auprès des diplômés des universités retenaient l'obtention de la licence – alors quatre années d'études après le baccalauréat – parce que ce diplôme paraissait marquer la fin des études universitaires minimales. Les licenciés pouvaient poursuivre leurs études en doctorat ou dans des formations professionnelles mais ils pouvaient aussi s'engager dans la vie active et l'objet des premières études était justement de voir comment se répartissait la cohorte de licenciés et comment s'organisait le processus d'insertion (Vincens et Boyer, 1975). C'était encore un souci d'homogénéité, une certaine idée du moment où les choix s'exprimaient par des activités différentes, un désir d'éclairer les autorités universitaires qui avaient conduit au choix de ce point de départ. De nombreuses enquêtes universitaires ont été faites avec le même événement initial. C'était aussi celui qui avait été adopté dans l'enquête pionnière de l'INED en 1967 (Bidou, Gontier et Vrain, 1970).

Le début des études professionnelles

C'est la solution que propose Laflamme (1993) et qui semble évoquée par d'autres auteurs³. L'idée est que « *l'étude et l'analyse de la préparation professionnelle ne peuvent être complètes sans un examen attentif des conditions d'accès des différentes classes sociales à l'éducation et de la hiérarchie des titres et des diplômes livrés par le système d'enseignement* » (Laflamme, 1993, p. 93). Nous sommes ici à la limite des définitions objectives et subjectives selon la manière dont sera analysée l'orientation entre les filières d'enseignement. Le choix de ce point de départ réintroduit le système éducatif dans l'analyse du phénomène d'insertion en invitant à chercher des enchaînements de longue durée où le fait d'être dans telle formation préfigure ce qui se passera sur le marché du travail.

L'état final

À s'en tenir aux définitions strictement objectives, les choses semblent plus simples.

² Voir par exemple Affichard et Gensbittel (1984), Mansuy (1994), Rebière (1994).

³ Voir le compte-rendu du colloque CEDEFOP-GREE par J. Rose (1991, p. 58).

L'état d'adulte

Nous le mentionnons ici pour mémoire. C'est un état absorbant (on ne redevient pas jeune) mais le problème est que le passage au statut d'adulte est souvent mesuré ou repéré par des indicateurs d'états non absorbants comme le premier emploi stable.

Le premier emploi

Certaines études, sans spécifier toujours ce qu'elles entendent par l'insertion, utilisent le premier emploi comme borne de leur curiosité. Pourquoi cette conception n'est-elle pas davantage répandue ? Avec des conventions simples elle permet d'étudier le primo-chômage, celui des individus n'ayant jamais travaillé. Mais l'objection qui est soulevée est que le premier emploi peut être précaire, ne pas correspondre à la formation, aux attentes de l'individu. Cette objection se réfère ainsi à des conceptions plus normatives ou plus subjectives de l'insertion.

L'emploi stable

C'est le critère le plus courant qui se fonde sur la conception de l'insertion comme situation où l'autonomie financière est acquise et a quelques chances de ne pas être remise en cause trop rapidement. Il est tentant de dire que pour les Pouvoirs publics cette situation est rassurante : l'individu ne pèse plus sur les statistiques de chômage ni sur les ressources de la politique de l'emploi et au contraire, il est devenu contribuable et cotisant. Le chercheur a toutes les bonnes raisons évidentes de considérer que cette situation est satisfaisante, qu'elle est un aboutissement, que la phase d'insertion est terminée.

Par exemple, dans le rapport du Conseil économique et social sur l'insertion professionnelle des jeunes (Bichot, 1987), il est écrit : « *reste la notion même d'itinéraire, d'espace à franchir entre la formation initiale et l'exercice continu d'une activité professionnelle. Le processus de l'insertion commence, en principe, lorsqu'un jeune quitte le système scolaire ou universitaire, et s'achève lorsqu'il occupe un emploi à durée indéterminée – mais les frontières ne sont pas tracées au cordeau* » (p. 31). De même, l'enquête anglaise sur les diplômés des universités est faite six mois après l'obtention du diplôme et distingue plusieurs destinations dont l'emploi permanent et l'emploi précaire (*short-term job*) dont la durée probable n'excède pas trois mois. Dans une analyse des résultats de cette enquête, l'emploi permanent est qualifié de *satisfactory first destination* (Johnes et Taylor, 1989).

La correspondance formation-emploi

C'est un critère d'insertion qui n'est guère utilisé pour juger si un individu est inséré ou non mais plutôt pour apprécier la formation, professionnelle le plus souvent. Le raisonnement sous-jacent est que si les Pouvoirs publics ont financé cette formation c'était pour répondre à un besoin exprimé par les employeurs. Les individus qui ont suivi cette formation étaient par ailleurs censés avoir fait leur choix en connaissance de cause et être prêts à occuper les emplois correspondants. Si tous le font, c'est le signe que la formation répond au besoin, que l'adéquation qualitative est convenable et qu'il n'y a pas d'excédent de formés.

DÉFINITIONS SUBJECTIVES

Elles sont le plus souvent mixtes. Par principe c'est l'individu qui devrait indiquer à quel moment il a entamé son insertion professionnelle et quand il l'estime terminée. Le postulat commun à la plupart des études sur l'insertion apparaît clairement : y a-t'il un phénomène que chaque individu appellerait son insertion, y a-t'il un début et une fin suffisamment marqués pour que le raisonnement habituel puisse être conduit ?

L'état initial

Il y a peu d'exemples d'études sur l'insertion utilisant explicitement une définition subjective du début du processus. La méthode suivie par C. Nicole-Drancourt (1991) semble y conduire puisqu'elle a pris des individus nés en 1960 et étudiés en 1990 et qu'elle a analysés... « *la question de l'engagement professionnel... afin de saisir à quel moment de la vie cette question apparaît et à quelles et dans quelles conditions il y a passage à l'acte ou renoncement* » (p. 9).

Dans la plupart des cas, l'état initial est choisi par l'auteur de l'étude et le caractère subjectif de la définition apparaît à propos de la fin de l'insertion.

L'état final

L'individu est invité à juger sa situation mais la façon de poser la question influence la réponse.

Emploi d'attente et emploi définitif

Les enquêtes du CEJEE sur les diplômés des universités utilisent la distinction entre emploi d'attente et emploi définitif sans préciser à l'avance le sens qu'il fallait donner à ces termes. Deux emplois semblables pourraient ainsi être qualifiés différemment par deux

individus (Vincens et Boyer, 1975, p. 374). Mais les résultats ont montré que la question avait été bien comprise (Bestion, 1981). L'emploi définitif était celui que les diplômés estimaient pouvoir conserver et qui ne s'éloignait pas trop de leurs attentes, éventuellement revues à la baisse, suite à l'expérience acquise sur le marché du travail. À contrario, l'emploi d'attente était celui qui était frappé par la précarité ou trop en dessous de ce que le marché du travail semblait permettre d'obtenir. Manifestement dans quelques cas le jugement individuel était en partie fondé sur l'opinion commune.

Cette définition a été développée (Vincens, 1981) en termes d'utilisation du temps. Avant le début de l'insertion l'individu partage son temps entre les études et le loisir (éventuellement du travail occasionnel). L'insertion débute par une modification de l'emploi du temps puisque la recherche d'un job occupe une partie des journées. Lorsque l'emploi définitif est trouvé, le temps consacré à la recherche s'amenuise ; il ne resterait que le temps consacré à une sorte de « veille » pour saisir les occasions ; la notion de quête d'emploi jouait donc un rôle important. Mais pourquoi affirmer que l'emploi définitif marque la fin de l'insertion ? Et pourquoi se féliciter de ce que les diplômés aient eu des réponses cohérentes entre

elles ? Parce que l'opinion du chercheur n'est pas loin et que l'attrance d'une définition « objective » se fait sentir. Il est probable que si les réponses n'avaient pas été cohérentes, nous aurions opté pour une autre définition puisque, n'étant ni psychologues ni sociologues, nous n'aurions pas été en mesure de traiter une telle diversité de jugement.

La représentation de l'insertion par les diplômés eux-mêmes

L'étude récente de Trottier, Laforce et Cloutier (1997) s'appuie sur des entretiens semi-structurés avec des diplômés de 1^{er} cycle de l'Université Laval qui ont quitté l'Université huit ans auparavant. Les chercheurs sont partis de la notion que j'avais développée en 1981 et se sont demandé « dans quelle mesure les représentations des diplômés correspondent-elles à cette conception de l'insertion » ? (p. 4).

Je retire de cette étude l'idée qu'il faut dépasser la notion d'emploi stable et je proposerais de parler plutôt d'autonomie financière et de probabilité de la maintenir. C'est une notion relative puisqu'elle peut être appréciée différemment selon les caractères de l'unité familiale (du ménage) à laquelle se rattache l'individu. Mais cette notion subjective qui recoupe les trois premiers thèmes ci-dessus et peut-être une

Des diplômés de l'université jugent leur propre insertion

Dans l'étude de Trottier, Laforce et Cloutier (1997), l'analyse des réponses a permis de dégager six thèmes, la même personne pouvant en évoquer plusieurs. Les thèmes sont les suivants :

- être inséré c'est avoir un emploi stable ;
- l'insertion est réalisée lorsque l'individu est capable de se maintenir sur le marché du travail avec une compétence reconnue ;
- être inséré c'est avoir un emploi quel qu'il soit ;
- l'insertion réclame une correspondance convenable entre les études et l'emploi ;
- l'insertion requiert un engagement dans son travail ;

- l'insertion nécessite une bonne reconnaissance par le milieu professionnel.

Les auteurs estiment que ces six thèmes s'organisent selon trois axes, celui de la stabilité (thèmes 1 et 2), celui de la correspondance formation-emploi (thème 4) et celui de la socialisation professionnelle (thèmes 5 et 6), le thème 3 entrant mal dans ce schéma. Ils concluent à la nécessité d'élargir leur conception de départ et de reconnaître que l'insertion a plusieurs dimensions et ne peut se réduire à l'obtention d'un emploi stable. La notion de socialisation professionnelle est rapprochée de celle d'identité professionnelle proposée par Dubar (1991, 1993). De même cela ne me semble pas très éloigné de l'idée, plus large, de Nicole-Drancourt et Rouleau-Berger (1995) qui défendent « une analyse de l'insertion en termes de construction identitaire et processus de socialisation » (p. 121).

partie du dernier me semble essentielle. Il serait intéressant de voir si les personnes qui ont insisté sur l'engagement dans le travail et la correspondance formation-emploi n'étaient pas en situation d'avoir cette autonomie financière. C'est ce qui paraît ressortir des exemples donnés.

L'intégration professionnelle

Laflamme (1993) estime que c'est là le dernier volet du processus d'insertion, par conséquent que celle-ci s'achève lorsque l'individu est intégré. D'ailleurs, Laflamme écrit : « *L'intégration professionnelle se termine au moment où le travailleur occupe un poste de travail stable et devient conscient des étapes de sa carrière* » (p. 113), ce qui mêle les éléments objectifs (l'emploi stable) et subjectifs (la conscience des étapes).

Il paraît intéressant de rappeler aussi, dans cette perspective, le travail de Glaude et Jarousse (1988) sur l'horizon des jeunes salariés dans leur entreprise. Une mesure de l'horizon de la relation de travail est donnée par la réponse à deux questions de l'enquête Jeunes associée à l'enquête Emploi de 1986 : savez-vous combien de temps vous pourriez rester dans cette entreprise... et combien de temps souhaitez-vous rester dans cette entreprise. Les auteurs ont estimé que « *seuls les salariés qui à la fois souhaitent et pouvaient conserver leur emploi plus de trois ans présentaient un horizon long* ». Un tiers des enquêtés de 16 à 26 ans étaient dans cette catégorie. Sans constituer une définition de « l'état final », ce qui n'est pas son objet, cette notion d'horizon paraît très intéressante, notamment dans la mesure où elle renforce l'idée que la définition de la fin de l'insertion implique une projection dans le temps, une capacité d'apprécier le futur. C'est ce qui est souvent exprimé, nous l'avons vu, dans les définitions subjectives et que la notion d'emploi stable ne capte que de façon imparfaite.

La stabilisation

Cette idée est présente dans la plupart des définitions de la fin de l'insertion et nous venons de voir qu'elle est très claire dans le cadre d'une définition subjective puisqu'elle exprime un jugement sur l'avenir.

Vernières (1993, 1997) propose une définition différente, intermédiaire entre l'objectif et le subjectif. Pour lui, la période d'insertion « *s'achève lorsque l'individu a atteint une position stabilisée dans le système d'emploi* » (1993, p. 97). Il précise que le terme de position est préféré à celui d'emploi parce qu'après son embauche un individu doit acquérir une

expérience et éventuellement un complément de formation. De même, ajoute-t-il, le terme de stabilisé au lieu de stable rappelle « *qu'un individu peut très bien occuper durablement des positions instables (intérim, CDD) tout en ayant acquis une expérience suffisante et donc terminé sa période d'insertion* ». En tant que définition objective la difficulté serait de préciser à quel moment un individu est stabilisé, notamment stabilisé dans l'instabilité ? Par exemple, faudrait-il dire qu'un individu qui vient d'obtenir un emploi stable au moment de l'enquête n'est pas encore stabilisé puisqu'il n'a pas l'expérience requise alors qu'un autre individu qui n'a connu que des emplois instables serait considéré comme stabilisé en raison même de la continuité de son instabilité ?

En revanche, dans le cadre d'une définition subjective, les difficultés s'atténuent puisque chaque individu est appelé à dire s'il se considère comme inséré dans la vie active. Reste cependant la question bien délicate : tous les individus donnent-ils le même contenu au terme d'insertion ?

L'INSERTION : VARIÉTÉ DE SENS ET D'USAGES

La diversité des définitions révèle, me semble-t-il, la difficulté essentielle : comment préciser l'état d'insertion ? Ou plus directement encore : que signifie être inséré ? (ou avoir terminé sa transition professionnelle, peu importe le vocable). Les diverses définitions de l'état final suggèrent que les réponses se regroupent autour de deux pôles qui se caractérisent par la façon de prendre en compte l'individu.

Le pôle de l'extériorité

Le premier pôle pourrait être appelé le pôle de l'extériorité. Celui qui étudie l'insertion définit un état et considère que dès qu'un entrant dans la vie active est dans cette situation il est inséré. Cet état est généralement le même pour tous les individus mais il serait sans doute possible de compliquer le modèle. L'essentiel est de noter que cette définition est extérieure, imposée en quelque sorte à l'individu. La conséquence est qu'il n'est pas nécessaire de se demander si l'individu se considère comme inséré ou même s'il connaît ce terme...

Les chercheurs qui se placent dans cette perspective ont surtout des préoccupations macro ou méso-sociales : comparer des sous-populations, des cohortes définies par leur niveau ou type de formation, etc. Cette définition de l'insertion individuelle est à tendance dichotomique : l'individu est ou n'est pas dans l'état caractérisant l'insertion. Rien ne garantit

que tous les individus y parviendront. De sorte que cette définition de l'insertion individuelle conduit aisément à une définition *relative* de l'insertion d'une cohorte : on dira que la cohorte est insérée lorsqu'une proportion donnée des individus qui la composent ont atteint l'état défini comme le signe de l'insertion individuelle.

Cette conception peut se prévaloir du bon sens ; dans une période où le chômage des jeunes est important, personne ne niera qu'il vaut mieux avoir un emploi que d'être au chômage.

À partir de cette conception, il est cependant difficile d'aller très loin dans l'analyse. En particulier, comment modéliser le processus d'insertion si on ne fait aucune hypothèse sur les objectifs, les attentes, les préférences de l'individu ? C'est pourquoi un glissement de sens sera fréquemment observé ; le chercheur choisira l'état d'insertion mais postulera que cet état est bien celui que visent les individus. Par là, un rapprochement s'effectue avec la seconde conception.

Le pôle de l'intériorité

Du côté du second pôle, celui de l'intériorité, la question de l'insertion est posée de la façon suivante : le terme d'insertion (ou tout autre terme équivalent) a-t-il un sens, un contenu pour chaque individu et dans l'affirmative, lequel ? Les implications de cette approche sont immédiates :

- seul l'individu peut répondre. Mais la façon d'interroger peut influencer la réponse. Par ailleurs, le chercheur peut toujours invoquer l'évidence ou sa connaissance de la nature humaine pour apporter lui-même la réponse ;

- il peut y avoir plusieurs réponses ;

- si le terme d'insertion a un contenu pour un individu, une seconde question se pose : l'insertion est-elle pour cet individu un objectif, un but qui influence ou commande ses actions ? Et dans l'affirmative comment se forme cet objectif, à quel moment ? Les travaux sur la caractérisation d'une identité professionnelle me semblent s'inscrire dans cette perspective, ainsi que les études sur les choix professionnels, à commencer par ceux de Ginzberg (1951, 1975) ;

- les propriétés de l'état d'insertion doivent être analysées. Très concrètement, si l'individu a pour but d'atteindre un état où il se déclarera inséré, quelles sont les différences entre ses actions avant et après ? La réponse peut être « aucune différence » mais ce ne sera probablement pas le cas le plus fréquent ;

- lorsque la notion d'insertion est ainsi centrée sur l'individu, les méthodes d'enquête et de recueil d'informations doivent être adaptées. Il n'est pas étonnant que cette approche puisse être utilisée plus aisément pour l'étude de populations à effectifs restreints ;

- le passage de la notion d'insertion individuelle à celle d'insertion d'une cohorte est logiquement plus délicat si les réponses individuelles sont diversifiées. Il y aura toujours des individus qui se déclareront non insérés alors qu'ils se trouvent apparemment dans la même situation « objective » que d'autres individus qui, eux, se considèrent comme insérés.

Il existe évidemment des relations entre les problèmes posés par la demande sociale et les méthodes d'analyse de l'insertion. Il n'est pas étonnant que les études centrées sur les relations macro-sociales entre les formations et les emplois, se situent plutôt au voisinage du pôle de l'extériorité et que les études sur l'exclusion soient proches du pôle de l'intériorité.

LE PROCESSUS D'INSERTION

REPRÉSENTATIONS DU PROCESSUS

Observons l'individu qui passe d'un état à l'autre. Un certain nombre de caractères servent à définir sa situation dans l'état initial. Un ou plusieurs de ces caractères n'existent plus dans l'état final et d'autres ont fait leur apparition. Mais même si le passage est considéré comme instantané, il y a eu forcément une situation intermédiaire marquée par l'apparition de certains caractères et leur effacement quasi immédiat : l'inactif qui annonce qu'il est à la recherche d'un emploi et qui reçoit aussitôt une proposition qu'il accepte, aura vécu la séquence simple : disparition du caractère inactivité – apparition du caractère recherche d'un emploi – disparition de ce caractère – apparition du caractère « occupe un emploi »...

Lorsque le processus de passage de l'état initial à l'état final prend du temps, il constitue, une sorte d'état intermédiaire qui a des caractères propres. Comme dans l'état initial ou final, ces caractères permettent de décrire l'individu c'est-à-dire ses activités et celles-ci sont inséparables de ses relations avec les autres acteurs ou agents économiques. Étudier un processus c'est donc suivre une logique des contrastes, entre l'état initial et l'état final d'une part, entre ceux-ci et l'état intermédiaire (le processus *stricto sensu*) d'autre part.

Dans le domaine qui nous intéresse, cette perception du processus comme situation spécifique, contrastée par rapport à l'état initial et final, est à l'origine de divers travaux, par exemple Louis (1980), sur les transitions de carrière ou la théorie de la quête d'emploi qui, dans ses versions les plus courantes, décrit un processus délimité par l'entrée en chômage et l'obtention d'un emploi.

La notion de transition que défend Rose (1984, 1994) se situe exactement dans la même logique des contrastes. Il reprend en 1994 ce qu'il avait écrit en 1986 dans l'ouvrage édité par L. Tanguy : la transition professionnelle « est un processus singulier au sens où existent des périodes relativement isolables de la vie au cours desquelles les individus changent progressivement de statut et d'occupation... des moments qui sont structurés par l'objectif de mise au travail et sa réalisation et qui séparent les temps où la mise au travail est secondaire et ceux où elle est temporairement acquise, les temps où domine la production des capacités des individus et ceux où l'empore leur mise en œuvre » (p. 79, 1986).

Rose analyse un processus de changement qui n'est pas particulier aux jeunes et qui constitue un phénomène général dans lequel il voit d'ailleurs la matérialisation actuelle de « l'armée de réserve » (Rose, 1996). C'est cette généralité du phénomène qui conduit l'auteur à rejeter la notion spécifique d'insertion des jeunes et à lui préférer la notion de transition mieux à même de permettre l'analyse des traits communs à ces états intermédiaires et notamment le rôle joué par les institutions.

Ces représentations du processus, cet isolement de l'état intermédiaire constitué par les transitions n'a tout son sens que si les contrastes sont assez marqués c'est-à-dire si l'on peut identifier suffisamment de caractères différents entre la transition et les autres états. Sinon la représentation des phénomènes se brouille et l'utilisation de la notion de transition perd de sa force. C'est ainsi que les modèles de recherche dans l'emploi font perdre à la théorie de la quête une partie de son intérêt pour les tenants du taux naturel de chômage. S'il est plus avantageux de chercher en occupant un emploi, on ne peut expliquer le chômage par la quête d'emploi.

Rose (1994, p. 29) dit clairement : « Peut-on isoler des moments de transition si l'enchevêtrement d'états et l'instabilité deviennent la norme pour une grande part des actifs ? »

Ainsi nous revenons à la question générale évoquée au début de cet article. La notion d'insertion s'est constituée dans des économies où la salarisation et l'éducation initiale se développaient et où la très grande majorité des actifs parvenaient à stabiliser leur situation c'est-à-dire à assurer une relative continuité de leur participation à la production, souvent au prix de mobilités et de passages par le chômage.

Dans une société différente où la plupart des actifs seraient soumis à la loi de l'instabilité, de l'enchaînement des périodes de travail et de non travail, sans considération d'âge ou de diplôme, la notion d'insertion perdrait son sens.

OBSERVATION DU PROCESSUS

Le recueil d'informations longitudinales

L'objectif est toujours d'obtenir de l'individu des informations pertinentes sur la période qui va de la sortie de l'état initial à l'entrée dans l'état final. Les procédés de collecte de l'information vont des histoires de vie reconstituées par des entretiens aux enquêtes par questionnaires fermés. Chaque procédé pose des problèmes. Dubar (1994) a bien analysé ceux qui concernent les histoires de vie. Les économistes, mais ils ne sont pas les seuls, utilisent de préférence les informations fournies par les grandes enquêtes.

Les questionnaires contiennent généralement des indications sur les caractéristiques de l'individu et de sa formation, sur le calendrier d'activités au cours de la période, sur les emplois occupés et quelquefois sur les modes de recherche.

Mais chaque histoire est singulière, chaque parcours individuel de l'emploi ou de l'inactivité à l'emploi a ses caractères particuliers et il est légitime de se demander si l'insertion n'a pas justement des traits qui la distinguent des transitions de l'emploi à l'emploi.

L'un des progrès majeurs dû au Céreq a été de faire admettre aux ministères commanditaires de ses travaux que l'étude de l'insertion exigeait des enquêtes de cheminement comportant un calendrier des situations. Cela permettait de dépasser la mentalité « annuaire des anciens élèves » et l'appétit pour les indicateurs simples, tels le pourcentage d'individus employés quelques mois après la sortie. Mais cela posait le problème de la liste des situations. La question avait été résolue dans la première enquête du CEJEE (printemps 1973) où figurait ce que nous n'appelions pas encore un chronogramme : un tableau avec une case par mois et une liste, études, emploi

d'attente, emploi définitif, service militaire, demandeur d'emploi, inactif. Ces situations n'étaient pas exclusives l'une de l'autre mais les faibles ressources informatiques dont nous disposions à l'époque, ont conduit à ne retenir qu'une caractéristique en privilégiant l'emploi sur les autres possibilités. Cela faisait perdre de l'information et accreditait fâcheusement l'idée que les situations s'excluaient, que l'individu passait de l'une à l'autre et qu'en somme la case où il se trouvait au cours d'un mois quelconque le caractérisait de manière satisfaisante. Le Céreq fut confronté au même problème. Les toutes premières enquêtes de cheminement ne demandaient que la succession des emplois (1^{er}, 2^e, 3^e emploi) et des formations. Puis le système des chronogrammes fut utilisé en distinguant l'emploi stable, l'emploi précaire, le chômage, l'inactivité.

L'enquête auprès des diplômés de quelques universités belges était construite selon le principe du calendrier en distinguant quatorze situations possibles dont quatre relevaient des mesures d'aides à l'emploi. Toutes les situations ne s'excluaient pas mais en fait la présence simultanée de plusieurs activités était très rare (Ossandon, 1987).

Les significations du calendrier

Examinons plus en détail la question essentielle de la construction et de l'utilisation du calendrier.

Dès les premières enquêtes du Céreq et des équipes universitaires, au début de la décennie 1970 ou peu avant, l'étalement dans le temps et la diversité des processus individuels d'insertion sont apparus comme des phénomènes majeurs. Quelle que soit la définition de l'état final, prise de CDI, obtention d'un emploi réputé stable ou d'un emploi considéré comme satisfaisant par l'individu lui-même, les dates d'arrivée à cet état s'échelonnaient sur une période qui pouvait atteindre plusieurs années. Une solution minimaliste aurait consisté à demander simplement la date d'arrivée dans l'état final et rien d'autre. Cette solution ne fut pas sérieusement envisagée puisque, par ailleurs, l'intérêt porté par le Céreq à la succession des divers emplois occupés dans le cadre, notamment, des études qui allaient conduire au Répertoire français des emplois, incitait à ne pas perdre ses informations. D'où l'idée qui parut naturelle de décrire le processus d'insertion en le calant sur la succession des situations occupées. Comment choisir ces situations ?

Le premier critère était fourni par le marché du travail : l'individu pouvait avoir un emploi ou être au

chômage. Puis l'extension des formes particulières d'emploi, CDD, intérim, incita à introduire une distinction supplémentaire. Le service militaire était une obligation institutionnelle et avait donc sa place dans le calendrier. L'inactivité ou les reprises d'études apparaissaient aussi parmi les situations possibles. Chaque situation est une combinaison d'utilisation du temps avec une référence au travail.

À partir de là et des données fournies par les études en coupe sur le chômage des jeunes, se dessinait une logique de l'action de l'Etat, dans le prolongement de la politique de la formation et de la lutte contre le chômage et l'exclusion : si une formation se révèle peu performante selon le critère de la durée moyenne du processus d'insertion, l'appareil éducatif devra réagir ; si l'absence de formation semble rendre l'insertion plus difficile, il faudra faire un effort supplémentaire pour donner à tous le minimum requis de formation... Les mesures si diverses qui traduisent ces politiques visant à l'emploi sont venues compléter la liste des situations constitutives du calendrier et cela pour deux raisons évidentes ; d'une part l'Etat voulait se donner les moyens de mesurer l'impact de sa politique et d'autre part les différentes formes de stage ou d'emplois aidés constituaient bien des éléments supplémentaires de la grille des situations entre lesquelles les individus allaient se répartir.

Les grandes enquêtes longitudinales n'ont pas eu pour but, du moins en France, de recenser la totalité des événements concernant chaque individu dans sa relation au travail. Il ne s'agissait pas de construire pour chacun une sorte de tableau synoptique indiquant mois par mois la situation occupée, les démarches faites, les propositions d'emplois éventuellement reçues, les concours administratifs présentés, bref le temps passé à la recherche d'emploi, à l'étude, etc. Ce n'était pas possible mais cela a pour conséquence que le calendrier individuel, sa trajectoire effective, apparaît comme une écriture inconnue qui doit être déchiffrée ou comme un ensemble de symptômes qui doivent être interprétés. Il faut se souvenir que ces enquêtes ont été lancées pour servir d'aide à la décision des Pouvoirs Publics, notamment en matière d'éducation. Les indicateurs simples qui décrivent l'insertion professionnelle des jeunes (Charlot et Pottier, 1992) comme la durée d'accès au premier emploi ou la durée totale du chômage au cours de la période couverte par l'enquête, sont destinés à éclairer les pouvoirs publics.

Mais par sa relative simplicité, le calendrier d'insertion allait constituer un matériau précieux pour des travaux statistiques et économétriques, à la fois pour

rechercher des relations entre les situations et pour expliquer la présence d'un individu dans une situation (et la durée de cette présence).

Il n'est pas surprenant que pour utiliser tranquillement ce calendrier, la plupart des auteurs considèrent qu'il fournit des informations, insuffisantes certes mais non ambiguës, sur les individus. C'est l'état d'esprit qui incite à chercher par exemple si la probabilité de transition des stages vers l'emploi CDI est plus élevée que celle du chômage vers le CDI. Naturellement, il ne faut pas longtemps pour repérer tous les biais de ce type d'analyse (Lechêne et Magnac, 1996).

Il n'est probablement pas possible de faire mieux dans l'immédiat et il faut essayer, par les analyses en termes de transitions et de trajectoires, d'utiliser au mieux le matériau existant. Mais il ne faut pas oublier ses limites. La présence à un moment donné dans une situation n'exprime pas tous les aspects du comportement d'un individu ni le jugement que les autres acteurs, notamment les employeurs, portent sur lui. Il est certes souhaitable que les économistes pourchassent les biais statistiques. Il ne serait pas mauvais non plus de s'interroger sur la façon de représenter au mieux le calendrier du processus d'insertion.

VERS UNE DÉFINITION CONVENTIONNELLE

L'idée essentielle est que l'insertion professionnelle désigne un phénomène général dans les économies où le salariat et l'éducation sont développés et où le travail féminin se généralise. C'est ce phénomène général qui donne les caractéristiques de la notion d'insertion, à savoir la distinction entre un état initial et un état final avec un passage entre les deux, le processus d'insertion. Selon les problèmes qui dominent à un moment donné dans une économie, l'analyse de l'insertion professionnelle met l'accent sur un aspect particulier, notamment le chômage ou l'exclusion.

UNE CERTAINE CONVERGENCE

Lorsqu'on veut définir l'état d'insertion, on voit se différencier les deux pôles de l'extériorité et de l'intériorité. Dans le premier cas, la définition de l'insertion est choisie par le chercheur en fonction des objectifs de son étude et des propriétés qu'il entend donner à l'état d'insertion (au fait d'être inséré). Dans le second cas, le chercheur demande à l'individu si le terme d'insertion a un sens pour lui et lequel, ce qui peut entraîner une diversité de définitions.

Naturellement la question se complique vite. Le chercheur qui choisit une définition peut très bien estimer qu'il ne fait qu'exprimer l'opinion des individus, et inversement le chercheur qui questionne les individus sur le sens que chacun donne au terme d'insertion, peut contribuer à créer ce sens.

Il me semble que les travaux actuels font apparaître une certaine convergence. Pour les individus, la notion d'insertion semble exprimer plusieurs idées :

- celle de continuité de l'activité, de capacité à travailler et à obtenir un revenu quels que soient les aléas du marché du travail ;
- celle d'une relation entre les attentes et la position acquise ;
- celle de situation telle que l'individu concerné ne voit pas comment il pourrait améliorer son sort.

Ces idées ne sont pas contradictoires, en particulier la première et la troisième peuvent se combiner dans les situations où l'individu s'estime déqualifié.

La première idée et à un moindre degré la seconde, sont implicitement contenues dans les définitions objectives, externes, de l'insertion professionnelle.

Mais cette éventuelle convergence ne préjuge pas de la réponse à une autre question qui est essentielle du point de vue théorique et que je mentionne seulement ici : même si un individu est capable de dire s'il est inséré ou non, qu'est-ce que la notion d'insertion apporte à l'analyse du comportement de l'individu, à l'expression du calcul économique qui lui est prêté ? Plus directement encore, peut-on considérer que l'individu qui sort de l'état initial a pour objectif d'atteindre l'état d'insertion et que cet objectif commande toutes ses actions ?

QUAND DIRA-T-ON QU'UNE COHORTE EST INSÉRÉE ?

Le passage de l'insertion individuelle à l'insertion d'une cohorte définie de façon plus ou moins large, fait apparaître un autre problème. Soit la cohorte constituée par les individus qui entrent pour la première fois dans la vie active au cours d'une période donnée et qui sont titulaires d'un diplôme donné ; quand dira-t-on que cette cohorte est insérée ? Si on attend que tous les membres de la cohorte le soient, il est probable que la cohorte ne sera jamais considérée comme insérée. D'où les définitions de l'insertion d'une cohorte qui s'appuient sur un référentiel quelconque, par exemple le taux moyen de chômage.

Le procédé est légitime à condition de bien préciser la définition.

La diversité des définitions a plusieurs conséquences. D'abord elle accroît les risques de confusion et suscite des oppositions inutiles. Ensuite le même ensemble de données utilisé par des auteurs différents conduit à des conclusions différentes sans que l'origine de ces différences soit toujours parfaitement claire. Enfin ceux qui ont la responsabilité de faire les grandes enquêtes, sources des données, voient leur tâche compliquée par cette diversité de sens.

Cela conduit à se demander s'il serait possible de s'accorder sur la définition d'un phénomène factuel comme c'est le cas avec les définitions du chômage ou de la population active ?

Ces deux dernières notions sont définies de manière conventionnelle et qui n'est d'ailleurs pas unique. Chacune est plus ou moins bien adaptée à tel type d'étude, mais elles sont connues de sorte que chacun est tenu de préciser quelle est la définition qu'il utilise.

Une telle démarche est-elle concevable, par exemple pour définir la fin de l'insertion, « l'état final » ? Il faudrait d'abord accepter l'idée que l'insertion désigne ce qui suit la première entrée sur le marché du travail et par conséquent concerne surtout les jeunes. Il faudrait ensuite définir « l'état d'insertion » pour un individu et compte tenu de ce qui a été dit sur les définitions « objectives » et « subjectives », il serait nécessaire de rechercher un accord sur des caractéristiques à la fois neutres en ce qui concerne le jugement de l'individu sur sa situation et significatives du point de vue de la relation au travail et au revenu. Par exemple seraient considérées comme insérées, les personnes :

- ayant travaillé x % du temps écoulé depuis leur entrée dans la vie active, quelle que soit leur situation au moment de l'enquête ;

- s'attendant à travailler régulièrement au cours des douze mois à venir...

La première catégorie concernerait des chômeurs ou des travailleurs à statut précaire au moment de l'enquête mais qui possèdent une expérience de travail suffisamment importante pour qu'il soit possible d'estimer qu'il ne s'agit plus pour eux d'un problème d'insertion.

La seconde catégorie regrouperait ceux qui ont un emploi stable et pensent le garder ainsi que ceux qui assurent la continuité de leur revenu sans avoir un emploi stable au sens de CDI.

Pour définir ensuite l'insertion d'une cohorte, il suffirait d'adopter une convention selon laquelle la cohorte serait réputée insérée lorsque y % de ses membres satisferaient la définition individuelle. Nous ne sommes pas très loin de la définition de l'insertion d'une cohorte par la similitude de son taux de chômage avec celui d'une population de référence.

L'intérêt de définitions de ce genre est double ; d'abord faciliter l'harmonisation des mesures ; ensuite fournir une base permettant de « caler » des investigations plus précises et notamment de chercher comment les individus se situent par rapport à de telles définitions conventionnelles. C'est ce qui se fait aujourd'hui avec la définition de la population active – et donc de son complément la population inactive en âge de travailler – lorsqu'on essaie de cerner les inactifs involontaires, les travailleurs découragés.

Jean Vincens
LIHRE

Bibliographie

Affichard J., Gensbittel M.-H. (1984), « Mesurer l'entrée des jeunes dans la vie active », p. 65-71, *Formation Emploi* n° 8, octobre-décembre.

Alaluf M. et alii (1987), *Scènes de chasse à l'emploi. L'insertion professionnelle des universitaires*, Editions de l'Université de Bruxelles, 204 p.

Baudelot C. (1988), « La jeunesse n'est plus ce qu'elle était. Les difficultés d'une description », p. 189-224, *Revue Economique* n° 1, volume 39, janvier.

Beaudoin V., Aucouturier A.-L. (1995), « Histoires d'insertion : analyse lexicale de 580 récits de parcours de jeunes », p. 19-38, *Travail et Emploi*, n° 65, 4/1995.

Beduwe C., Dauty F. (1996), « Enquête d'insertion et politique régionale de formation », LIHRE, *Note n° 208*, 96, 8, 24 p.

Benoit-Guilbot O. (1990), « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et "qualification sociale" », p. 491-506, *Sociologie du travail*, XXXII, 4.

Beret P. (1995), « Projet professionnel, qualifications et mobilités d'une cohorte de jeunes », p. 93-113, in Degenne, Mansuy, Werquin éditeurs, *Trajectoires et insertions professionnelles*, Céreq, Documents Série séminaires, n° 112.

- Beret P. (1992), « Mobilité, investissement et projet : quelques réflexions théoriques », p. 344-358, in Coutrot L. et Dubar C. éditeurs, *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, La Documentation française, Paris.
- Bichot J. (1987), « L'insertion professionnelle des jeunes », *Journal Officiel, Avis et rapports du Conseil économique et social*, année 1987, n° 3, 23 juin, 131 p.
- Bestion F. (1981), *L'emploi d'attente. Un outil d'analyse de l'insertion professionnelle*, Thèse pour le doctorat de 3^e cycle, Université des Sciences sociales de Toulouse.
- Bidou D., Gontier G., Vrain P. (1970), « Carrières universitaires et perspectives professionnelles », p. 137-178, *Population*, Numéro spécial : *Etudes sur la population active et l'emploi*, février.
- Bonniet J., Lahire B. (1994), « Remarques sociologiques sur la notion d'insertion », p. 21-31, in *L'insertion sociale*, sous la direction de Suzie Guth, L'Harmattan.
- Bordigoni M., Demazière D. et Mansuy M. (1994), « L'insertion professionnelle à l'épreuve de la "jeunesse". Point de vue sur les recherches françaises », Communication au colloque *EST Determinants of Individual Success in Transitions to the Labour Market*, Suisse, 16-19 septembre.
- Bourdieu P. (1980), « La jeunesse n'est qu'un mot » in *Questions de Sociologie*, Editions de Minuit.
- Céreq, Centres associés, DEP (1994), *Insertion des jeunes : instruments d'analyse et enjeux*, Céreq, Documents Série séminaire n° 101, décembre, 125 p.
- Céreq (1971), « Premières orientations méthodologiques des travaux du Céreq », *Note d'information* n° 1, 11 p.
- Coutrot L. Dubar C. (1992), *Cheminevements professionnels et mobilités sociales*, (sous la direction de) Céreq IRESCO, La Documentation française, Paris, 372 p.
- Curie J. (1993), « Faire face au chômage », p. 295-303, *L'Orientation scolaire et professionnelle*, numéro spécial, Vol. 22, n° 4, décembre.
- DARES, DIJ, ministère du Travail et des Affaires sociales (1996), *Les jeunes et l'Emploi. Recherches pluridisciplinaires*, La Documentation française, Paris, 225 p.
- Degenne A., Mansuy M., Podevin G., Werquin P. eds (1996), *Typologie des marchés du travail. Suivi et parcours*, 3^{èmes} journées d'étude Céreq-CERETIM-LASMAS, mai 1996, Céreq, Documents Série séminaires n° 115, juillet, 405 p.
- Degenne A., Mansuy M., Werquin P. eds (1995), *Trajectoires et insertions professionnelles*, 2^{èmes} journées d'études Céreq-LASMAS, Caen, juin 1995, Céreq, Documents Série séminaires n° 112, décembre, 364 p.
- Diambomba M. (1995), La problématique de l'insertion professionnelle dans les théories économiques, in Trotter, Perron, Diambomba.
- Dubar C. (1994), « À propos de l'insertion professionnelle. L'insertion comme articulation temporelle du biographique et du structurel », p. 283-291, *Revue française de sociologie*, avril-juin, XXXV, 2.
- Dubar C. (1993), « Formation post-scolaire et identités sociales et professionnelles en France », p. 289-318, in Laflamme (sous la direction de) *La formation et l'insertion professionnelle, enjeux dominants dans la société post-industrielle*, Université de Sherbrooke.
- Dubar C. (1991), *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Paris.
- Dubernet A.-C. (1996), « La sélection des qualités dans l'embauche, une mise en scène de la valeur sociale », p. 3-14, *Formation Emploi*, n° 54.
- Elbaum M., Marchand O. (1994), « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », p. 111-121, *Travail et Emploi*, n° 58, 1/94.
- Espinasse J.-M., Vincens J. (1997), « Rationnement de l'emploi et trajectoires d'insertion », Communication au colloque : *Les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*, A. Degenne et Y. Grellet eds., Documents Céreq.
- Espinasse J.-M., Giret J.-F. (1996), « Trajectoires d'insertion et modélisation des parcours : quelques remarques », LIRHE, Note 203, 25 p.
- Featherman D.-L. (1980), "Issues for Manpower Research on Youth in the Transition from School to Work", p. 118-125, *Journal of Economics and Business*, vol. 32, n° 2.
- Friot B. et Rose J. sous la direction de (1996), *La construction sociale de l'emploi en France*, L'Harmattan, coll. Forum, 245 p.
- Galland O. (1995), « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie active », p. 33-52, *Economie et Statistique*, n° 283-284, 3/4 1995.
- Galland O. (1991), *Sociologie de la Jeunesse*, Editions Armand Colin.
- Gautie J. (1996), *L'évaluation de la politique de l'emploi en faveur des jeunes en France*, Centre d'études de l'Emploi, Dossier n° 8, Nelle série, 144 p.
- Ginzberg Eli (1975), *The Manpower Connection. Education and Work* (chap. V), Harvard University Press.
- Glaude M., Jarousse J.-P. (1988), « L'horizon des jeunes salariés dans leur entreprise », p. 23-41, *Economie et Statistique*, n° 211, juin.
- Johnes J., Taylor J. (1989), "The first destination of new graduates : comparisons between Universities", p. 357-373, *Applied Economics*, n° 21.
- Join-Lambert E., Pottier F., Sauvageot C. (1993), « L'insertion professionnelle des jeunes et ses déterminants », p. 145-161, La Société française, *Données sociales*, INSEE.

- Laflamme C. (1993), « Réflexions sur une problématique de l'insertion professionnelle des jeunes », p. 89-118, in Laflamme (sous la direction de), *La formation et l'insertion professionnelle, enjeux dominants dans la société post-industrielle*, Université de Sherbrooke.
- Laflamme C. (sous la direction de) (1993), *La formation et l'insertion professionnelle, enjeux dominants dans la société post-industrielle*, 318 p., Edition du CRP. Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke.
- Lamanthe A., Lecoutre M. (1994), « Eléments pour une approche mesurée de l'insertion », p. 53-66, in Céreq, *Insertion des jeunes*, Documents série séminaires n° 101.
- Lechene V., Magnac T. (1996), « L'évaluation des Politiques publiques d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Questions micro-économiques », p. 49-83, DARES, *Les Jeunes et l'emploi*, La Documentation française.
- Lecoutre M., Lievre P. (1994), « Techniques d'identification des activités enchevêtrées dans les parcours socio-professionnels d'entrepreneurs culturels », p. 97-109, in OURTAU, WERQUIN, éditeurs, *L'analyse longitudinale du marché du travail*, Céreq, Documents série séminaires n° 99.
- Levy-Garboua L. (1994), « Formation sur le tas et rendements de l'expérience : un modèle de diffusion du savoir », p. 79-88, *Economie et Prévision*, n° 116, 1994-5.
- Louis M.R. (1980), "Career Transitions : Varieties and Commonalities", p. 329-340, *Academy of management Review*, Vol. 5, n° 3.
- Mansuy M. (1994), « L'analyse longitudinale au sein de l'ONEVA, 1983-1992 », p. 23-35, in Ourtau, Werquin, eds. *L'analyse longitudinale du marché du travail*, Céreq, Documents Série séminaires n° 99.
- Michon F. (1975), *Chômeurs et chômage*, PUF, Publication de l'Université de Paris I - Panthéon - Sorbonne, Série Sciences économiques, 290 p.
- Mincer J. (1974), *Schooling, Experience and Earnings*, Columbia Press for the National Bureau of Economic Research, New-York.
- Muller M. (1993), « Soutenir son existence dans la privation d'emploi », p. 425-343, *L'Orientation scolaire et professionnelle*, numéro spécial, Vol. 22, n° 4, décembre.
- Nicole-Drancourt C., Roulleau-Berger L. (1995), *L'insertion des jeunes en France*, PUF, Coll. *Que sais-je ?* 128 p.
- Nicole-Drancourt C. (1991), *Le labyrinthe de l'insertion*, La Documentation française, Paris, 408 p.
- Ossandon M. (1987), « Méthodologie de l'enquête », p. 19-30, in Alaluf et alii. *Scènes de chasse à l'emploi*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Ourtau M., Werquin P. eds (1994), *L'analyse longitudinale du marché du travail*. Journées d'études Céreq et centres associés, Toulouse, mars 1994, Céreq, Documents Série séminaires n° 99, septembre, 436 p.
- Paul J.-J. (1989), *La relation formation-emploi*, Economica, Paris, 201 p.
- Plassard J.-M., Cahuzac E. (1996), « L'insertion professionnelle des diplômés de l'Université : quelques éléments de cadrage », 16 p., Communication présentée au colloque : *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur*, Tunis III, novembre 1995.
- Rebiere C. (1994), « L'enquête d'insertion dans la vie active », p. 13-16, in Céreq, *Insertion des jeunes*, documents Série séminaires n° 101.
- Rose J. (1996), « L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recomposition des rapports de travail et d'emploi », p. 63-79, *Sociologie du travail*, XXXVIII, 1.
- Rose J. (1994), « L'organisation de la transition professionnelle continue », *Cahiers du GREE*, 8, 1994, 44 p.
- Rose J. (1991), « Formation et marché du travail : l'utilisation des données pour la prise de décision », C.R. Colloque Nancy, mars 1991, p. 57-61, *Revue du CEDEFOP*, CEDEFOP, 2, 1991.
- Rose J. (1984), *En quête d'emploi. Formation, chômage, emploi*, Economica, Paris, 196 p.
- Tanguy L. (sous la direction de) (1986), *L'introuvable relation formation-emploi*, La Documentation française, Paris, 302 p.
- Taylor J., Johnes J. (1989), "An evaluation of Performance Indicators Based upon the First Destination of University Graduates", p. 201-217, *Studies in Higher Education*, Vol. 14, n° 2.
- Thevenot L. (1977), « Eléments statistiques sur l'usage des jeunes », p. 36-67, in *Association des Ages. Les jeunes et le premier emploi*.
- Trottier L. (1995), « Emergence et constitution du champ de recherche sur l'insertion professionnelle », p. 15-44, in Trottier, Perron, Diambomba.
- Trottier C., Perron M. Diambomba M. (sous la direction de) (1995), *Les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Trottier C., Laforce L., Cloutier R. (1996), « Les représentations de l'insertion professionnelle chez les diplômés de l'Université », p. 66-77, *Formation Emploi* n° 58, avril-juin.
- Vernieres M. (1997), *L'insertion professionnelle. Analyses et débats*, Economica, 197 p.
- Vernieres M. (1993), *Formation emploi, enjeu économique et social*, Edition Cujas, Paris, 167 p.

Vincens J. (1994), *Problématique du longitudinal*, p. 37-48, in Ourtau, Werquin éditeurs, Céreq, Documents Série séminaires n° 99, septembre.

Vincens J. (1982), « Insertion professionnelle et marché du travail », p. 111-122, in *Formation et Emploi*, colloque de Toulouse, décembre 1981, Editions du CNRS, 1982, Centre régional de publications de Toulouse.

Vincens J. (1981), « L'insertion dans la vie active », p. 49-87, in *L'insertion professionnelle des jeunes à la fin des études post-secondaires*, Institut des Sciences du travail, dossier n° 2, mai, Université catholique de Louvain.

Vincens J. (1977), « L'insertion des jeunes dans la vie active », p. 423-431, in *Association des Ages. Les jeunes et le premier emploi*.

Vincens J. et Plassard J.-M. (1989), « Age, emploi, salaire », *Revue d'Economie politique*, n° 3, mai-juin, p. 393-445, Sirey, Paris.

Vincens J., Boyer R. (1975), « L'entrée dans la vie active des licenciés de 1970 » (Droit et Sciences Economiques), p. 355-407, in *Etudes sur le marché du travail*, Annales de l'Université des Sciences sociales de Toulouse.